



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس  
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n°

10000588

Fès, Le 18 Mars 2024

## Décision n°49/2024/DG/DR

**Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) "Chef de Service préparation des travaux de la CRUI" rattaché à la "Division facilitation administrative préparation et suivi de la CRUI" du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès**

Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019),

Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès,

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2024, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,

Vu le manuel managérial et les procédures organisationnelles du CRI Fès-Meknès ;

Vu les nécessités de service.

**Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès**

## Décide

### Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2024, pour le recrutement d'un (1) " Chef de Service préparation des travaux de la CRUI "rattaché à la Division facilitation administrative préparation et suivi de la CRUI relevant du Pôle Maison de l'Investisseur.

### Article 02 : Missions

La mission du " Chef de Service préparation des travaux de la CRUI" est de préparer et instruire les dossiers d'investissement et les demandes d'autorisations et actes administratifs à présenter à la CRUI.



### **Article 03 : Responsabilités**

Les responsabilités du " Chef de Service préparation des travaux de la CRUI" se déclinent comme suit :

#### ▪ ***Préparation des travaux de la CRUI***

- ✓ Préparer et instruire les demandes d'autorisations et actes administratifs à présenter à la CRUI,
- ✓ Assurer la planification des dossiers à présenter à la CRUI,
- ✓ Assurer la programmation de la CRUI en fonction de la disponibilité des parties prenantes
- ✓ Préparer et suivre les réunions de la CRUI (convocations, coordination, support logistique, PV des réunions, ...),
- ✓ Communiquer les décisions émanant de la CRUI aux parties concernées.

#### ▪ ***Management***

- ✓ Définir les objectifs de l'entité et gérer son équipe,
- ✓ Participer aux instances de direction et/ou de coordination,
- ✓ Fournir à la hiérarchie des indicateurs périodiques de l'état d'avancement de l'activité de son ou ses entité(s),
- ✓ Veiller à l'amélioration continue de la qualité des prestations de l'entité,
- ✓ Développer l'expertise métier de l'entité en se tenant informé de toute nouveauté technique ou réglementaire.

### **Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation**

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès avec mobilité régionale.

### **Article 05 : Conditions minimales du profil requis**

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme de BAC+5 en management, droit, gestion d'entreprise, sciences économiques ou spécialités similaires.
- Expérience exigée : 7 ans minimum dans les domaines de l'emploi à occuper, cités ci-dessus.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais souhaitable.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

### **Article 06 : Dossier et modalité de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme,



- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la CNIE (recto-verso),
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse [rh@fesmeknesinvest.ma](mailto:rh@fesmeknesinvest.ma) en copie l'adresse [secretariat@fesmeknesinvest.ma](mailto:secretariat@fesmeknesinvest.ma) au plus tard le 04 Avril 2024 à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

#### **Article 07 : Déroulement de la sélection**

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux entretiens.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

#### **Article 08 : Publication**

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

#### **Article 09 : Nomination**

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.



Directeur du Centre Régional  
d'Investissement Fès-Meknès  
**Yassine TAZI**